

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021

### Extension maison de santé : avenant

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CCBH.

### Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires suite aux travaux supplémentaires pour l'extension de la maison de santé.

### Tarifs restaurant scolaire et Accueil de Loisirs Avant et Après l'Ecole

Le conseil municipal fixe pour l'année scolaire 2021-2022

- Restaurant scolaire : 3,55€ le repas par enfant et 2,60€ le repas à partir du 3<sup>ème</sup> enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.
- Accueil périscolaire :
  - Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 2,10€ le matin et 3,25€ l'après-midi avec goûter.
  - En cas de non-respect de l'horaire de fermeture (18H45) une majoration de 5€ par ¼ d'heure sera appliquée.

### Tarifs ACM

Le conseil municipal décide de compléter les tarifs ACM votés en décembre 2020 en créant un tarif semaine avec un séjour de 2 jours et un tarif semaine avec un séjour de 4 jours.

### Plateau sportif : plan de financement

Le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement du projet « Plateau sportif » qui fait apparaître une demande de subvention de 50% après de l'ANS.

### Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques : convention avec la commune de Saint-Maur

Le conseil municipal a décidé d'approuver la convention à intervenir avec la commune de Saint-Maur afin que la commune d'Ardenes puisse participer aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé à Saint-Maur mais domicilié à Ardenes.

### Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire relatif à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport.

Le Maire,

Gilles CARANTON

